



REGLEMENT GENERAL

TRIATHLON M

1. Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) – réglementation sportive 2024
2. Les arbitres sont identifiés par leur tenue spécifique définie par le règlement intérieur de la Commission Nationale des Officiels et d'Arbitrage (CNOA). L'arbitre principal porte un dossard jaune ou orange.
3. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer les procédures d'intervention et ce, du retrait des dossards jusqu'à la proclamation des résultats.
4. Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard et sa puce (transpondeur) à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche
5. Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc **tout véhicule suiveur est interdit. Sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres** sous peine de disqualification
6. Sanctions : Barème des sanctions – voir la réglementation sportive 2024 (p.22)
7. Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI ainsi qu'un contrôle anti-dopage mécanique avant, pendant et après l'épreuve
8. Chaque concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2024 (ou équivalent auprès d'une fédération étrangère de triathlon).

Si l'athlète est non-licencié ou détenteur d'une licence loisir, il devra obligatoirement souscrire un Pass Compétition.

Lorsque l'athlète est majeur, il devra prendre connaissance du « Formulaire Info Santé » et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque l'athlète est mineur, le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale devront compléter un « questionnaire de santé » relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Dans tous les cas, où une réponse est positive au Formulaire Info Santé ou au questionnaire santé, il faudra fournir un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport y compris en compétition.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'organisation ne sera pas tenue pour responsable de la santé du concurrent avant, pendant et après la course.

9. Le bonnet de bain, un dossard, des tatouages éphémères et des autocollants pour le vélo (3 pour le casque, 1 pour la tige de selle) sont fournis par l'organisateur. Ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course. Une puce (ou un transpondeur) sera prêtée et devra être rendue dès le passage de la ligne d'arrivée
10. Les triathlètes sont tenus de porter le dossard (**Porte ceinture obligatoire mais non fournie par l'organisateur**) sans qu'aucune partie de ces derniers ne soit cachée ou enlevée. Les dossards sont portés dans le dos sur la partie cyclisme et sur le ventre sur la partie course à pied (le port du dossard n'est pas obligatoire en natation). Il en sera de même pour les bonnets de bain et les autocollants pour le vélo
11. Le casque cycliste, le bonnet de bain, les tatouages, le dossard ainsi que les autocollants vélo sont obligatoires
12. Dans l'aire de transition, l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières. Les concurrents devront limiter le matériel à celui strictement nécessaire à la course.
13. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se font uniquement à pied
14. La ligne tracée au sol à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du parcours vélo indiquent l'endroit où les concurrents devront respecter l'obligation de monter sur le vélo et de descendre du vélo
15. **Drafting interdit : les épreuves du Triathlon Embrun se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation. Les concurrents doivent respecter le code de la route et se tenir à droite de la chaussée.** L'abri et l'aspiration derrière un concurrent ou un véhicule sont interdits. Il est également interdit de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passage de ponts
16. Chaque concurrent devra se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve (pass sanitaire, port du masque, distanciation sociale, gestes barrières, vaccination etc.) ou toute autre mesure décrétée par le gouvernement

17. En dehors des points précédents, il est fait application de la Réglementation Sportive 2024 de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.
18. L'inscription se fait en ligne directement sur le site internet de l'épreuve : www.embruntriathlon.com
19. Le dossier d'inscription doit être complet.
20. Tout dossier d'inscription incomplet ou non-conforme ne sera pas pris en compte par l'organisation. L'organisation procédera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans qu'une contestation soit possible. Vérifiez donc bien votre dossier d'inscription avec paiement.
21. **Obligations et règles de conduite des concurrents :**
- Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.
 - Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie avant, pendant et après la course.
 - Le concurrent ne peut pas utiliser de lecteur vidéo, audio, téléphone ou autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication.
 - En cas de danger immédiat, le concurrent pourra utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours.
 - Le concurrent prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Il est interdit d'abandonner tout matériel hors de son emplacement dans l'aire de transition ou/et des points fixes prévus par l'organisation. De même, il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté.
 - Les relayeurs d'une même équipe sont autorisés à finir la course ensemble sauf en cas de sprint, cette autorisation est validée par un arbitre.
22. **REMBOURSEMENT :**
- En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité physique à participer à l'épreuve, le concurrent sera remboursé de **50%** de son inscription **JUSQU'AU 09 JUIN 2024 à minuit** en formulant la demande par email à l'adresse trimembrun@gmail.com
23. Chaque participant autorise expressément l'Association Triathlon M Organisation ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa

participation au Triathlon M Embrun en individuel ou en relais, Triathlon XS Embrun, Triathlon L Embrun en individuel ou en relais, Triathlon XL Embrun sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée

24. **Le nombre de participants est limité à 670 en individuel et 30 équipes en relais pour l'édition 2024**

25. **Le prix de l'inscription est de 65€ en individuel et de 90€ en relais pour les licenciés triathlon**

26. **La clôture des inscriptions est fixée au 16/06/2024**

27. Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site internet de l'épreuve : www.embruntriathlon.com

28. **Le prix du Pass-Compétition est de 20€ en individuel et 2€/participant en relais**

29. Les concurrents non-licenciés devront prendre un Pass-Compétition journée d'un montant de 20€. Ils devront prendre connaissance du « Formulaire Info Santé » et attester de la bonne compréhension des informations délivrées. Si une réponse est positive au Formulaire Info Santé, les concurrents devront fournir un Certificat Médical de moins d'1 an à la date du jour d'inscription à la compétition attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport y compris en compétition.

Pour des relayeurs Cadet non licenciés, il faudra également remplir une autorisation parentale.

30. Le **retrait des dossards** se fera **UNIQUEMENT** au plan d'eau d'Embrun au **village exposants le vendredi 28/06/2024 de 15h00 à 20h00**. Chaque concurrent devra présenter sa carte d'identité au moment du retrait de son dossard.

Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier le lieu de retrait des dossards.

31. **RELAIS : 30 équipes**

- L'équipe peut être constituée de 2 ou 3 concurrents.
- L'équipe peut être soit féminine, masculine ou mixte.
- La distance M est ouverte aux cadets à condition d'être 3 relayeurs.
- Les relais se feront dans le parc à vélo, à l'emplacement numéroté.
- Le nageur donne le relais au cycliste qui lui-même le donne au coureur à pied.

- La transmission entre chaque relayeur se fera par la transmission de la puce (transpondeur).
- Les mêmes règles s'appliquent aux concurrents en relais qu'en individuel.
- Les relayeurs d'une même équipe sont autorisés à finir la course ensemble sauf en cas de sprint, cette autorisation est validée par un arbitre.

32. **Ouverture du Parc à Vélo le samedi 29/06/2024 de 5h30 à 7h00**

33. Présence obligatoire au **Briefing de course le samedi 29/06/2024 de 7h10 à 7h25** dans le parc à vélo au plan d'eau d'Embrun

34. Le **départ** se fera le **samedi 29/06/2024** à :

- **7h30 pour les Femmes**
- **7h40 pour les Hommes**
- **7h41 pour les Relais Femmes et Hommes**

35. Distances :

NATATION	1,5 KM
VELO	44 KM
COURSE A PIED	10 KM

36. Mise Hors-Course :

TRIATHLON M

	Départ	Arrivée	Durée		
Femmes	7h30	12h15	4h45		
Hommes	7h40	12h15	4h35		
		Départ	Temps Alloué	Mise Hors-Délai	Temps 1er
Natation	1,5km	7h30	50mn-1h	8h30	8h00
Vélo	44km				
	St Apollinaire (18,9km)		1h20	9h50	
40mns					
	Savines le Lac (34,2km)		2h00	10h30	
30mns					
	Embrun (44km)		2h30	11h00	9h17
CAP	10km		1h15	12h15	9h55

Ouverture Parc / Récupération Vélo: 11h00

Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard et sa puce (transpondeur) à un arbitre ou à un membre de l'organisation

37. Postes de Ravitaillement :

NATATION	Aucun
VELO	St Apollinaire (18,9km)
COURSE A PIED	Plan d'eau - Digue A/R – Digue (1/2 tour) - Sous le Roc

38. Composition des Ravitaillements : Eau minérale et gazeuse, Coca-Cola, bananes...

39. Dans le cas où la Natation serait impossible, la partie natation serait transformée en 2 boucles de 2,5km chacune de course à pied autour du plan d'eau d'Embrun pour un total de 5kms.

40. **La remise des prix** se fera le **samedi 29/06/2024 à partir de 16h00** au plan d'eau d'Embrun au **village exposants**. La présence des concurrents vainqueurs en groupe d'âge est obligatoire à la cérémonie de remise des prix.

Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

41. Les différentes catégories récompensées en Individuel sont les suivantes :

- 3^{èmes} Femmes et 3^{ers} Hommes au scratch (sans cumul)
- 3^{èmes} Femmes et 3^{ers} Hommes de la catégorie Junior et Senior (20-39 ans)
- 3^{èmes} Femmes et 3^{ers} Hommes de la catégorie Master (40 ans et après)

Les différents relais récompensés sont les suivants :

- 1^{ère} équipe relais Féminine
- 1^{ère} équipe relais Masculine
- 1^{ère} équipe relais Mixte

Attention, ce point est susceptible de changer selon le choix de l'organisateur

42. L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout matériel, équipement, bien personnel avant, pendant et après la course. L'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels qu'un triathlète pourrait causer à son propre vélo ou bien au vélo d'un autre concurrent, ni par un tiers.

Il revient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir ce type de risque.

43. **Dans le parc à vélo**, il est accepté que chaque concurrent dispose un **sac de taille restreinte sur la droite de son vélo pour poser et ranger ses affaires** afin que le parc à vélo reste propre et non encombré afin de ne pas gêner la circulation des triathlètes et officiels pendant la course.

Tout sac d'une taille supérieur devra être déposé à la consigne.

44. Une consigne est mise à disposition dans le parc à vélo pour les concurrents souhaitant laisser des affaires, sacs ou autres...dans un local fermé à clé mais sans surveillance. L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout matériel, équipement, bien personnel avant, pendant et après la course ou perte financière.